

— Octobre 2026 —

LES CAHIERS

— **APPROFONDIR**
Consolider méthodes,
outils, analyses

— ÉNERGIE —

Quels effets de la communication autour de la « sobriété énergétique »



sur la consommation
d'électricité des
ménages ?

Auteur

Marie BRUGUET

Document édité par

Service des données et études statistiques (SDES)

Directrice de publication : Emmanuelle Walraet
Coordination éditoriale : Claude Baudu-Baret

Remerciements

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'une thèse sous convention de formation par la recherche (COFRA) entre le SDES, l'université Paris Dauphine - PSL et la Chaire Économie du Climat. Je remercie Virginie Andrieux et Pierre Tanneau pour leur encadrement au sein de la sous-direction de l'énergie, ainsi que Sylvain Benoit, Anna Creti, Daniel Herrera Araujo, Laura Khoury, Nandeeta Neerunjun, Claire Rimbaud, Benoit Sevi, Arthur Thomas et Fabien Tripier pour leurs suggestions pertinentes et leurs commentaires détaillés. Je tiens également à remercier les participants aux conférences WCERE 2026, AICC 2025, BEHAVE 2025, FAERE 2025 et IAEE 2025 pour leurs précieux commentaires et suggestions, ainsi que les participants et intervenants du séminaire doctoral parisien sur l'économie et l'environnement, du séminaire des jeunes économistes et ingénieurs de l'énergie, du séminaire sur le Big Data et l'économétrie de l'AMSE et de l'IRMAR, du séminaire doctoral du LEDa et du colloque sur le développement durable de Columbia University.

À propos

Le Commissariat général au développement durable (CGDD) est la direction générale de l'économie et de la consommation durables, des données, de la recherche et de l'innovation du ministère chargé de la transition écologique. Le service des données et études statistiques (SDES) est le service statistique ministériel de l'écologie, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports. Il collecte, produit et diffuse les statistiques de référence de ces domaines et contribue à la conception et au suivi de ces politiques publiques.



Sommaire

SYNTHÈSE	4
1/ DÉFINITIONS ET CONTEXTE	6
Définitions autour de la notion de sobriété énergétique chez les ménages	7
Un contexte de crise énergétique	8
Mise en place d'un bouclier tarifaire	8
Plan de sobriété énergétique	8
2/ CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DES MÉNAGES	10
3/ COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE ET ATTENTION PUBLIQUE	12
Mesurer la communication gouvernementale et présidentielle	13
Mesurer l'attention publique	14
4/ STRATÉGIE EMPIRIQUE	15
Stratégie d'identification	16
Estimer l'effet de la communication sur l'attention	16
Estimer l'effet de l'attention sur la consommation électrique	16
5/ RÉSULTATS	18
Élasticité prix des ménages	19
Thermosensibilité des ménages	19
Effets de la communication gouvernementale sur l'attention publique	19
Effets de l'attention sur la consommation d'électricité résidentielle	20
Décomposition de la baisse de la consommation d'électricité résidentielle	21
6/ CONCLUSION	23
ANNEXES	25
Annexe 1	26
Annexe 2	26
BIBLIOGRAPHIE	28



Synthèse



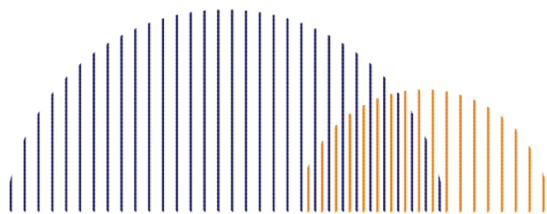
Ce document se concentre sur la France et exploite l'expérience naturelle fournie par la crise énergétique européenne de 2022-2023. Déclenchée par une combinaison de tensions géopolitiques, en particulier la réduction des importations de gaz russe, et de contraintes techniques telles que l'arrêt temporaire des réacteurs nucléaires, cette crise a exercé une pression sans précédent sur le système énergétique français. Les prix de marché de l'électricité ont fortement augmenté, les inquiétudes du public quant à d'éventuelles pannes d'électricité en hiver se sont intensifiées et l'attention nationale s'est tournée vers la gestion de la consommation de gaz et d'électricité. La demande des ménages représentait l'une des rares marges d'ajustement rapide disponibles pour maintenir l'équilibre entre offre et demande d'électricité. En réponse à cette crise, le gouvernement français a lancé une campagne de communication nationale incitant les citoyens à réduire leur consommation d'énergie. Ces efforts allaient d'appels télévisés à des messages soutenus promouvant des mesures d'économie, telles que la réduction de la température intérieure à 19 °C.

En 2022, la consommation finale d'électricité des ménages en France métropolitaine a nettement reculé, passant de 167 TWh en 2021 à 152 TWh (Bilan énergétique de la France 2024). L'objectif principal de cette étude est de décomposer cette baisse de la consommation d'électricité dans le secteur résidentiel en fonction des principaux facteurs, notamment le prix et la température, et d'identifier l'impact spécifique des appels à la sobriété énergétique.

Ce travail met en évidence trois conclusions principales concernant les déterminants de la baisse de consommation électrique résidentielle observée en France lors de la crise énergétique de 2022-2023. Premièrement, l'efficacité de la communication dépend fondamentalement des messages portés. Les appels à la « sobriété énergétique » n'ont eu un effet mesurable sur l'attention publique que lorsqu'ils s'inscrivaient dans des discours plus larges sur la crise énergétique, mettant l'accent sur ses conséquences économiques. En dehors de ce cadre narratif, leur portée est restée limitée. Deuxièmement, l'effet de la communication varie fortement selon les ménages. La diminution de consommation électrique liée aux incitations à la sobriété a montré une forte hétérogénéité en fonction des possibilités de flexibilité des ménages : ce sont ceux disposant de la plus grande marge d'ajustement qui ont effectivement réduit leur consommation en réponse aux messages de sobriété, dès lors que ceux-ci s'inscrivaient dans un contexte de crise. Troisièmement, si la communication constitue un levier réel, son impact reste secondaire face aux incitations économiques. La hausse des prix de l'énergie s'est avérée le facteur

dominant de la baisse de consommation, exerçant une influence persistante et nettement supérieure à celle des campagnes de communication.

La décomposition quantitative de la baisse de consommation confirme et précise ces conclusions. Si le prix demeure le principal facteur de la baisse de consommation, expliquant 47 % de la baisse totale, la température et les mesures de contrôle des systèmes d'eau chaude sanitaire ont contribué à respectivement 13 % et 25 % de la baisse totale. Enfin, la communication, telle que captée par l'attention du public, pourrait induire une réduction représentant jusqu'à 20 % de la baisse totale. La somme des contributions estimées représente environ 105 % de la baisse observée. Cet écart s'explique par la marge d'erreur du modèle.



PARTIE 1

1/ Définitions et contexte



Définitions autour de la notion de sobriété énergétique chez les ménages

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) définit le concept de « sobriété » comme un ensemble de politiques, de mesures et de pratiques quotidiennes qui évitent la demande d'énergie, de matériaux, d'eau et de terres tout en assurant le bien-être de tous, en respectant les limites planétaires (Shukla et al. 2022).

Au sein du logement, la sobriété concernant l'utilisation de l'énergie cherche à réduire l'utilisation finale de l'énergie par des changements d'habitudes et de modes de consommation plutôt que par des améliorations technologiques. En France, depuis le premier choc pétrolier en 1973, un ensemble de campagnes de communication a été déployé afin d'inciter à ce comportement économe en termes de consommation d'énergie (encadré 1). Ces campagnes ont principalement eu lieu durant des périodes de difficultés d'approvisionnement en énergie, ou s'inscrivent dans un contexte de progression des préoccupations concernant le changement climatique. Entre 2022 et 2023, la crise énergétique qu'a traversée la France a amené le gouvernement à déployer un « Plan de sobriété énergétique » afin d'inciter à la réduction de la consommation d'énergie.

Parmi les différents leviers de politique publique, les stratégies d'incitation par l'information occupent une place singulière. Elles constituent en pratique l'un des instruments les plus fréquemment mobilisés par les pouvoirs publics, en raison de leur rapidité de mise en œuvre et de leur coût relativement faible, notamment en comparaison des instruments tarifaires. La littérature économique s'y est largement intéressée, mais principalement dans des cadres expérimentaux ou théoriques strictement contrôlés. Une part plus restreinte de la littérature empirique exploite des expériences naturelles de grande ampleur, souvent liées à des épisodes de crise énergétique, ce qui permet d'analyser des comportements en conditions réelles. Dans les deux cas, il est estimé que ces incitations entraînent des baisses de consommation comprises entre 2 % et 8 % (He et Tanaka 2023 ; Reiss et White 2008). Plus récemment, la crise énergétique européenne de 2022-2023 a suscité un regain d'intérêt pour ces questions, plusieurs études mettant en évidence des baisses de consommation de gaz comprises encore une fois entre 1,8 % et 8,5 % en lien avec l'attention du public (Behr, Köveker, et Küçük 2025 ; Jamissen et al. 2024).

Encadré 1 - Historique des campagnes de sobriété énergétique en France depuis 1973

Les campagnes gouvernementales incitant à la sobriété énergétique en France sont anciennes. Les premières campagnes à grande échelle ont été lancées après la crise pétrolière de 1973, alors que la France était fortement dépendante des importations d'énergie. Le ministère de l'Énergie et l'Agence pour les Économies d'Énergie (AEE) ont alors mené des campagnes pour mobiliser les ménages. Les slogans les plus emblématiques ont été « En France, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées » (1976) et la « Chasse au gaspi », au début des années 1980, qui encourageait notamment la réduction du chauffage à 19 °C.

Avec la progression des préoccupations concernant le changement climatique et la publication du protocole de Kyoto, la sobriété énergétique est réapparue dans l'agenda politique. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), créée en 1990, a notamment lancé de nouvelles campagnes nationales. La campagne la plus importante a été « Économies d'énergie, faisons vite, ça chauffe ! » (2004-2006), qui mettait l'accent à la fois sur l'urgence environnementale et sur les économies réalisées par les ménages.

Un contexte de crise énergétique

En France, la convergence de plusieurs facteurs, en particulier la réduction des approvisionnements en gaz russe, mais surtout la baisse temporaire de la capacité de production nucléaire, a exercé une pression intense sur les marchés de l'électricité. En 2022, le parc nucléaire français était fortement limité par des problèmes de maintenance prolongée liés au traitement du phénomène de corrosion sous contrainte, ce qui a conduit la production nucléaire à son plus bas niveau depuis des décennies. Ainsi, en moyenne, les centrales nucléaires ont été disponibles à hauteur de 58,1 % de leur capacité théorique en 2022, ce qui a réduit la production annuelle de 22,3 % par rapport à 2021, selon le bilan annuel de l'énergie (SDES). Comme l'a documenté la Commission de régulation de l'énergie (CRE), ces tensions ont entraîné des hausses sans précédent des tarifs réglementés de l'électricité, qui ont menacé le pouvoir d'achat des ménages malgré la stabilité traditionnelle des prix dans le contexte français (encadré 2). En réponse à la crise énergétique, le gouvernement français a adopté deux formes d'instruments politiques distincts mais complémentaires : les incitations informationnelles et la régulation du prix de l'énergie. Cette combinaison de mesures, qui a pour objectif de protéger les ménages contre les chocs de prix les plus violents tout en encourageant les changements de comportement, reflète une stratégie délibérée visant à trouver un équilibre entre les préoccupations liées à l'accessibilité financière et les objectifs de sécurité énergétique. Le recours conjoint à des leviers monétaires et non monétaires illustre la volonté du gouvernement de limiter les pressions sur la demande induites par la crise.

Mise en place d'un bouclier tarifaire

Le gouvernement a mis en place un mécanisme de bouclier tarifaire afin d'atténuer l'impact de la hausse des prix de marché sur les factures d'électricité des ménages¹. Si ce mécanisme a limité la répercussion des hausses des prix du marché, avec un objectif de protection des ménages, les tarifs réglementés ont néanmoins augmenté au cours de la période. Concrètement, début 2022, malgré une proposition de la CRE d'augmenter de 44,5 % les tarifs résidentiels hors taxes, le gouvernement a considérablement réduit la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), à 1 €/MWh pour le secteur résidentiel. Les hausses des tarifs réglementés de vente de l'électricité ont donc été plafonnées à 4 % TTC à partir de février 2022. Cette politique de plafonnement a été maintenue lors des révisions tarifaires suivantes en juillet 2022, janvier 2023 et juin 2023 (Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne 2022 ; Rapport d'évaluation des tarifs réglementés de vente d'électricité 2024).

Plan de sobriété énergétique

Le plan de sobriété énergétique a été officiellement annoncé le 6 octobre 2022, bien que les premiers signaux politiques soient apparus dès février 2022, lorsque le président Emmanuel Macron a inscrit le concept de sobriété parmi les priorités nationales². En juin 2022, le gouvernement avait fixé un objectif initial de réduction de 10 % de la consommation d'énergie d'ici 2024, ciblant d'abord l'administration publique, l'industrie et les services, avant d'étendre cet objectif à toutes les entreprises et à l'ensemble des ménages en septembre 2022. Le lancement officiel du plan de sobriété énergétique le 6 octobre 2022 s'est accompagné d'une campagne de communication nationale intitulée « Chaque geste compte », diffusée à la télévision, à la radio et sur les réseaux sociaux.³ Cette campagne visait à encourager les ménages à adopter des comportements économes et à diffuser de bonnes pratiques concrètes au quotidien, comme chauffer son logement à 19° C, éteindre la lumière lorsque l'on quitte une pièce ou encore débrancher les appareils électroniques lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Au-delà de la diffusion de ces spots publicitaire, les membres du gouvernement ont largement diffusé le terme de sobriété énergétique dans leurs prises de parole quotidiennes.

¹ Voir les délibérations de la CRE (Délibération de la CRE du 7 juillet 2022 portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité 2022 ; délibération de la CRE du 18 janvier 2022 portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité 2022 ; délibération de la CRE du 19 janvier 2023 portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité 2023 ; délibération de la CRE du 22 juin 2023 portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité 2023).

² Déclaration de M. Emmanuel Macron sur la politique énergétique, à Belfort le 10 février 2022.

³ Les supports de la campagne sont disponibles à l'adresse <https://shorturl.at/SBEGM>.

1/ DÉFINITIONS ET CONTEXTE

De plus, le plan comprenait une mesure technique visant directement la consommation d’électricité résidentielle. Pour environ 4 millions de foyers disposant de ballons d’eau chaude pilotables et d’un contrat heures pleines/heures creuses, soit 28 % du parc de contrats résidentiels sur la période 2019-2024, les opérateurs de réseau ont été autorisés à désactiver l’alimentation en électricité des ballons d’eau chaude sanitaire pendant une période de deux heures au maximum, entre 11 h 00 et 15 h 30. Cette intervention a été appliquée sur deux saisons hivernales consécutives : d’octobre 2022 à avril 2023 et de novembre 2023 à mars 2024.

Encadré 2 - Tarif Régulé de Vente de l’électricité (TRVe) et bouclier tarifaire

Depuis l’ouverture complète du marché de l’électricité à la concurrence en 2007, les ménages peuvent choisir entre des offres de marché et des tarifs réglementés de vente (TRV). Les TRV sont proposés exclusivement par le fournisseur historique, Électricité de France (EDF), et concernent encore 62 % des ménages en 2024 (Rapport d’évaluation des tarifs réglementés de vente d’électricité 2024).

Les TRV sont définis dans un cadre réglementaire précis, prévu par le Code de l’énergie, avec pour objectif historique d’assurer un accès universel à l’électricité et une stabilité relative des prix pour les consommateurs. Depuis 2016, leur fixation relève de la Commission de régulation de l’énergie (CRE). La CRE élabore une proposition de tarifs deux fois par an, en tenant compte des coûts de fourniture, des coûts d’accès aux réseaux, des charges commerciales supportées par le fournisseur et du cadre fiscal en vigueur. Cette proposition est transmise aux ministres chargés de l’Économie et de l’Énergie.

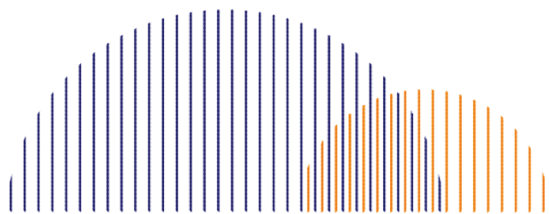
Les ministres disposent alors d’un délai de trois mois pour accepter ou rejeter la proposition. En l’absence de décision explicite dans ce délai, les tarifs sont considérés comme approuvés et entrent automatiquement en vigueur. Ce mécanisme vise à garantir à la fois l’indépendance de l’expertise technique et la légitimité du pouvoir décisionnel public.

À partir de l’hiver 2022, les ministres chargés de l’Économie et de l’Énergie n’ont pas suivi les recommandations tarifaires formulées par la CRE. Ils ont choisi de plafonner administrativement les hausses de TRV. Cette décision exceptionnelle, désignée sous le nom de « bouclier tarifaire », visait à protéger les ménages contre une transmission brutale de la hausse des prix de marché de l’électricité aux prix de détail. En janvier 2022 et janvier 2023, les hausses recommandées par la CRE (+ 20 % puis + 72,9 %) ont été limitées par décision gouvernementale à + 4 % et + 15 % (tableau 1).

TABLEAU 1 : suggestion de hausse tarifaire par la CRE

Délibération	Date	TVR (CRE) en %	TRV (Gouvernement) en %
2022-08	Janv-22	+ 20,0	+ 4,0
2022-198	Juil-22	+ 3,9	+ 4,0
2023-17	Janv-23	+ 72,9	+ 15,0
2023-148	Juil-23	+ 0,9	+ 10,0
2022-08	Janv-22	+ 20,0	+ 4,0

Source : Commission de régulation de l’énergie (CRE)



PARTIE 2

2/ Consommation d'électricité des ménages



2/ CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DES MÉNAGES

L'étude réalisée s'appuie principalement sur les données quotidiennes de consommation d'électricité fournies par Enedis, le principal distributeur d'électricité à basse tension en France, qui couvre 93 % du marché résidentiel. Les données mises à disposition offrent une visibilité complète sur la consommation nationale agrégée par type de contrat, ainsi que sur le dénombrement quotidien de chaque type de contrat. L'étude est principalement focalisée sur la différenciation entre le tarif de base et le tarif heures pleines/heures creuses (hphc). Le choix du type de tarif est un indicateur clé de l'intensité de consommation électrique des ménages. En effet, les ménages qui optent pour un tarif hphc consomment en moyenne deux fois plus que les ménages qui choisissent un tarif base, principalement en raison de l'utilisation de l'électricité comme source d'énergie principale pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Une année s'entend ici de juillet à juin, ainsi la période 2019-2021 couvre les mois de juillet 2019 à juin 2022 et la période 2022 couvre les mois de juillet 2022 à juin 2023.

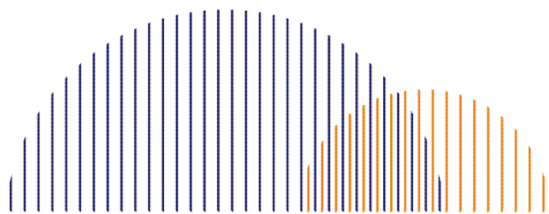
L'analyse comparative de la consommation d'électricité entre la période de référence (2019-2021) et l'année 2022 révèle une diminution significative de la consommation (*tableau 2*). Dans l'ensemble, une diminution de la consommation d'électricité des ménages de 11,8 TWh est observée. Cette diminution est en grande partie attribuée aux ménages ayant opté pour des contrats hphc, dont la consommation a été réduite de 11,2 TWh. Cependant, la consommation des profils de base a également connu un léger déclin de 0,9 TWh au cours de la même période. Lorsque les données sont exprimées en termes de consommation par contrat, une image plus nuancée se dégage, liée à la hausse du nombre de contrats base pendant la crise. Ainsi, en moyenne, un ménage a réduit sa consommation de 11 % pendant la crise énergétique, ce qui se décompose selon le type de contrat : 13,7 % pour les tarifs hphc et 4,7 % pour les tarifs base. La suite de cette étude a pour but de mettre en avant les principaux éléments qui expliquent cette baisse et d'estimer le rôle de la communication gouvernementale autour de la sobriété.

TABLEAU 2 : consommation annuelle d'électricité

Panel A. Consommation totale d'électricité (TWh)				
	2019-2021	2022	Différence	En %
Base	51,0	50,5	- 0,5	- 0,9
Heures pleines/Heures creuses	97,7	86,6	- 11,2	- 11,4
Total	148,9	137,1	- 11,8	- 7,9
Panel B. Nombre de contrats (millions)				
	2019-2021	2022	Différence	En %
Base	17,6	18,1	0,6	3,2
Heures pleines/Heures creuses	14,5	14,6	0,1	0,8
Total	32,1	32,7	0,5	1,6
Panel C. Consommation moyenne par type de contrat (MWh/an)				
	2019-2021	2022	Différence	En %
Base	2,9	2,8	- 0,1	- 4,0
Heures pleines/Heures creuses	6,7	5,9	- 0,9	- 13,7
Total	9,6	8,7	- 1,1	- 11,0

Note : une année s'entend ici de juillet à juin, ainsi la période 2019-2021 couvre les mois de juillet 2019 à juin 2022 et la période 2022 couvre les mois de juillet 2022 à juin 2023.

Source : Enedis, calculs SDES



PARTIE 3

3/ Communication gouvernementale et attention publique



Mesurer la communication gouvernementale et présidentielle

Afin de mobiliser une mesure de la communication des membres du gouvernement français durant la crise énergétique de 2022–2023, un corpus textuel inédit a été constitué à partir de la Collection des discours publics disponible sur la plateforme vie-publique.fr. Cette plateforme rassemble plus de 160 000 prises de parole de responsables politiques, notamment les discours présidentiels, ceux du Premier ministre et des autres membres du gouvernement, ainsi que les comptes rendus hebdomadaires du Conseil des ministres. Pour les besoins de l'étude, l'ensemble des communications publiées entre janvier 2019 et décembre 2024 a été systématiquement collecté et mis en forme. Le corpus final comprend 12 184 documents, chacun accompagné de métadonnées précises (titre, date, locuteur).

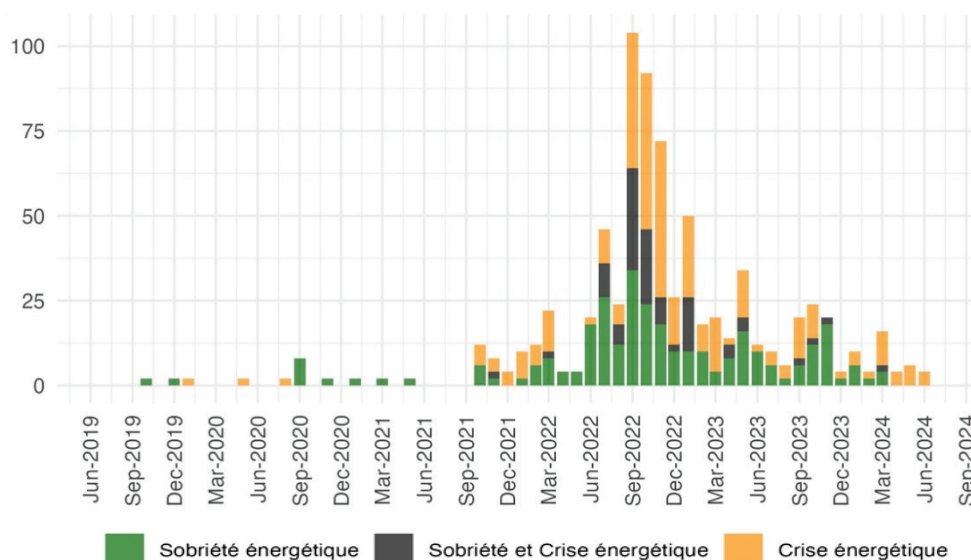
Ensuite, les communications concernant deux types de récits sont identifiées : les communications invoquant le terme de sobriété énergétique et les communications invoquant le terme de crise énergétique. Ces deux narratifs traduisent des stratégies de communication différentes. Les comparer permet de comprendre si l'attention du public, et, in fine, ses comportements de consommation réagissent davantage à des appels de long terme évoquant la sobriété ou à des messages de court terme explicitement liés à la gestion de crise. Afin de caractériser les communications gouvernementales auxquelles les ménages ont été susceptibles de réagir, un modèle de recherche de thèmes structuré a été appliqué au corpus. Cette méthode a permis d'identifier les thématiques dominantes au sein de ces communications.

Lorsque les messages relèvent de la sobriété énergétique, les communications se sont structurées autour de thèmes liés à la transition écologique (« écologique », « transition », « biodiversité »), à la rénovation des logements (« logement », « rénovation », « collectivités ») et aux technologies d'énergie décarbonée (« hydrogène », « nucléaire », « renouvelables »). Ces regroupements traduisent un ton officiel orienté vers la planification à long terme, notamment la mise en œuvre de politiques de durabilité dans le domaine de l'énergie. Deux sous-thématiques ont également été identifiées de façon conjoncturelle durant l'hiver 2022-2023 : la guerre russo-ukrainienne (« armées », « européenne », « Ukraine ») et le rôle de la fonction publique (« fonction publique », « fonctionnaires »), mise en avant comme acteur exemplaire des efforts de sobriété.

Les communications relevant de la crise énergétique se distinguent par une insistance plus marquée sur l'urgence économique et géopolitique. C'est principalement sur le coût de la crise, en particulier pour les collectivités (« euros », « communes », « collectivités », « millions »), que la communication gouvernementale a porté. Le terme « euros » apparaît plus de mille fois, soulignant ainsi la centralité de l'argument du prix.

FIGURE 1 : nombre de communications gouvernementales par mois

En nombre



Source : vie-publique.fr, calculs SDES

Mesurer l'attention publique

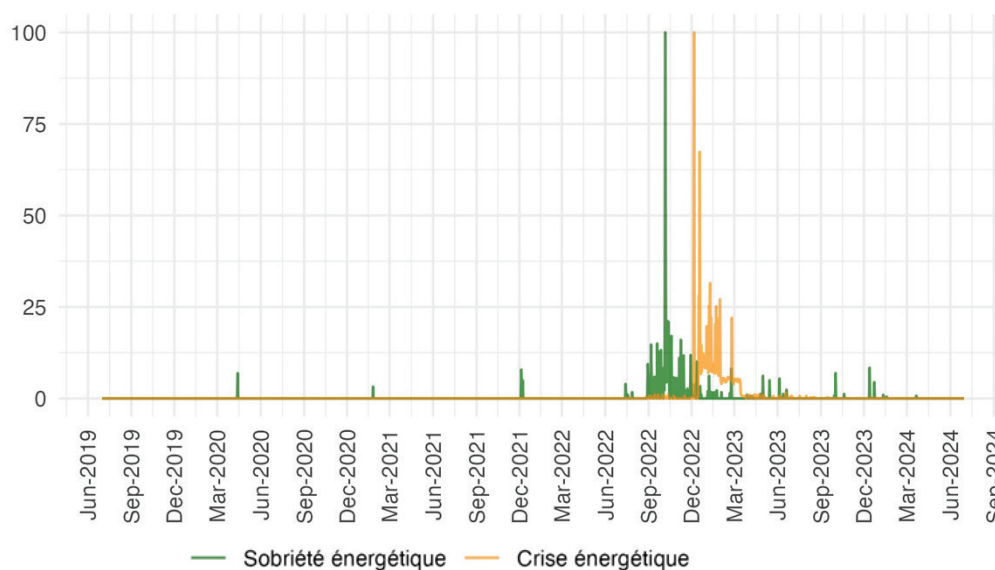
En parallèle, afin de mesurer l'attention du public portée à ces récits, les volumes quotidiens de recherche (Google Search Volumes, GSV) relatifs aux mêmes termes de sobriété et de crise énergétique sont mobilisés. Ces indices reflètent l'intensité relative des recherches sur une échelle normalisée de 0 à 100, permettant ainsi de saisir les fluctuations de l'intérêt collectif au cours de la période étudiée⁴.

L'examen conjoint des volumes de communication gouvernementale et de l'attention du public met en évidence une certaine concomitance temporelle entre discours officiels et l'attention publique, les messages du gouvernement précédant nettement les pics d'attention. Les premières communications apparaissent dès le printemps 2022 (figure 1). À l'automne 2022, dans un contexte d'accroissement des tensions d'approvisionnement, les volumes de communication mentionnant la sobriété et/ou la crise énergétique atteignent un maximum, période durant laquelle les deux narratifs se superposent fréquemment.

La réaction du public, mesurée par les volumes de recherche, suit ces communications avec un décalage temporel et une intensité différenciée selon le narratif (figure 2). L'attention portée à la sobriété énergétique culmine en octobre 2022, tandis que la forte progression des recherches associées à la crise énergétique n'intervient qu'à partir du 6 décembre 2022. Cette date s'inscrit dans une séquence de neuf déclarations officielles, prononcées entre le 5 et le 13 décembre 2022, alertant sur le risque accru de coupures d'électricité pour les ménages.

FIGURE 2 : mesure de l'attention publique quotidienne

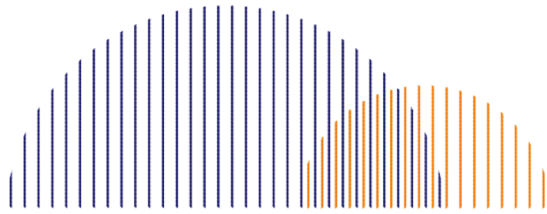
Indice de recherche



Note : les indices des Google Search Volumes reflètent l'intensité relative des recherches sur une échelle normalisée de 0 à 100, permettant ainsi de saisir les fluctuations de l'intérêt collectif au cours de la période étudiée. Entre 2019 et 2024, l'attention maximum pour la crise énergétique est atteinte le 06/12/2025 et vaut donc 100. Entre 2019 et 2024, l'attention maximum pour la sobriété énergétique est atteinte le 06/10/2022 et vaut donc 100.

Source : Google Search Volume, calculs SDES

⁴ Voir l'annexe 1 qui rapporte les différents mots clés recherchés sur Google pour les deux types de récit.



PARTIE 4

4/ Stratégie empirique



Stratégie d'identification

La stratégie d'identification repose sur l'hypothèse selon laquelle les fluctuations des prix de marché de l'électricité affectent la consommation résidentielle par le biais de deux canaux distincts.

Le premier canal est institutionnel et fonctionne par le biais du tarif réglementé. Ce tarif s'ajuste avec des décalages importants, généralement de six mois ou plus, et peut être partiellement découplé des prix de marché par les choix gouvernementaux, tels que le « bouclier tarifaire » mis en place pendant la période 2022-2023 (voir ci-dessous). Par conséquent, les chocs sur le prix de marché ne se répercutent que progressivement sur les prix finaux payés par les ménages. Ce cadre institutionnel rend le canal des prix lent et, parfois, partiellement déconnecté de la dynamique des prix de marché.

Le deuxième canal concerne la communication du gouvernement. On suppose que ce canal fonctionne beaucoup plus rapidement que le premier. Les augmentations des prix de marché ont en effet été suivies de prises de parole intensives de la part du gouvernement, soulignant à la fois la gravité de la crise et la nécessité de réduire la consommation énergétique. On suppose que ces messages ont influencé l'attention du public en l'espace de quelques semaines, favorisant ainsi une prise de conscience rapide de la crise.

Estimer l'effet de la communication sur l'attention

Cette section décrit la stratégie empirique utilisée pour déterminer dans quelle mesure la communication gouvernementale influence de manière causale l'attention des ménages aux questions énergétiques. L'approche repose sur un modèle réduit en deux étapes utilisant des données sur l'intensité des recherches spécifiques à certains messages politiques, provenant du volume de recherche Google, où l'intérêt principal réside dans deux thèmes portés par le gouvernement : la crise énergétique et les appels à la sobriété énergétique.

L'un des principaux défis de l'analyse réside dans le fait que les messages gouvernementaux sont souvent émis simultanément et portent sur des thèmes étroitement liés. Les communications sur la crise énergétique, par exemple, s'accompagnent fréquemment d'appels à la sobriété. Cette forte corrélation rend difficile l'identification de l'effet propre de chaque type de discours sur l'attention des ménages.

Pour surmonter cette difficulté, la stratégie empirique consiste à isoler, pour chaque type de message, la part de communication qui lui est spécifique. Trois catégories de discours, mutuellement exclusives, sont distinguées : les messages relatifs à la crise énergétique, ceux portant sur la sobriété énergétique et, enfin, les messages joints, qui évoquent à la fois la crise et les enjeux de sobriété. Concrètement, pour chaque jour, l'intensité d'un type de discours est épurée de l'influence des deux autres grâce à une méthode économétrique. Cette opération permet d'extraire une variation résiduelle qui reflète uniquement l'effort de communication associé à un récit donné, indépendamment du contexte global. L'approche permet ainsi d'estimer le lien marginal, à la fréquence quotidienne, entre un discours gouvernemental précis et l'attention qu'il suscite, toutes choses égales par ailleurs.

Cette démarche aboutit à deux résultats principaux. Premièrement, elle fournit les effets marginaux de chaque type de communication. Deuxièmement, les valeurs prédites par le modèle sont utilisées pour construire un indicateur synthétique de l'attention induite par la communication gouvernementale, qui mesure la part de l'intérêt observé pouvant être attribuée directement aux messages publics.

Estimer l'effet de l'attention sur la consommation électrique

Sur la base de précédents travaux en économie de l'énergie (Jamissen et al. 2024 ; loi et Loo 2016) la consommation résidentielle française d'électricité est modélisée à l'aide d'un modèle *autorégressif à retards distribués* (ARDL).

$$e_{i,t} = \alpha_i + \sum_{k=1}^p \gamma_{i,k} e_{i,t-k} + \sum_{j=1}^n \sum_{l_j=0}^{q_j} \beta_{j,i,l_j} x_{j,i,t-l_j} + \epsilon_{i,t}$$

4/ STRATÉGIE EMPIRIQUE

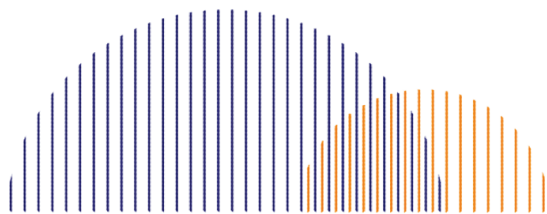
Où $e_{i,t}$ représente la consommation d'électricité corrigée des variations saisonnières pour les consommateurs de profil tarifaire i du secteur résidentiel au jour t sans tenir compte de la variabilité climatique. Le modèle intègre un ensemble de variables explicatives, désignées par le vecteur $X_{j,i,t}$.

Plus précisément, les principales variables explicatives mobilisées sont les degrés-jours unifiés (DJU), utilisés pour quantifier les besoins en chauffage en fonction de la température extérieure, et la partie variable du tarif réglementé de l'électricité, hors taxes, qui sert de proxy pour le prix de l'électricité payé par le consommateur⁵. Les variables explicatives intègrent aussi une estimation de l'attention des consommateurs aux incitations gouvernementales.

Enfin, la spécification intègre une variable binaire qui est égale à un pendant les périodes de contrôle de la charge mises en œuvre par l'opérateur du réseau. Cette variable capture la réduction structurelle de la demande lorsque les systèmes d'eau chaude sont pilotés à distance. En pratique, elle intervient à la fois comme effet principal et par interaction avec les variables d'attention. Pour chaque paire de coefficients ainsi estimés, par exemple l'attention portée à la sobriété et son interaction avec le contrôle de la charge, on additionne les deux coefficients pour obtenir l'effet total, puis on teste conjointement leur significativité. Cela permet d'estimer séparément les effets de la communication pendant et en dehors des périodes de contrôle de la charge : pendant le contrôle de la charge, la flexibilité des ménages est mécaniquement limitée, tandis qu'en dehors, l'effet de l'attention peut s'exprimer pleinement. En tant que variables de contrôle, mais non interprétées dans les résultats, le modèle intègre également un indicateur binaire pour les confinements pendant la crise sanitaire de la Covid-19, pour les vacances et pour la partie abonnement de la tarification, conformément à (Auray, Caponi, et Ravel 2020).

Les résidus du modèle, $\epsilon_{i,t}$, sont supposés suivre une distribution normale centrée réduite $\epsilon_{i,t} \sim N(0, \sigma_{\epsilon_{i,t}}^2)$. Les paramètres de décalage p et q sont sélectionnés en minimisant le critère d'information d'Akaike (AIC).

⁵ La spécification est supposée être linéaire, en particulier parce que la transformation de la température brute en DJU intègre déjà la non-linéarité des besoins en chauffage. La relation restante entre les DJU et la demande énergétique est donc bien approximée par une forme linéaire.



PARTIE 5

5/ Résultats



Élasticité prix des ménages

L'analyse met en évidence une élasticité-prix de la demande d'électricité d'environ 0,20. Autrement dit, une hausse de 100 % du prix de l'électricité conduit en moyenne à une baisse de la consommation d'environ 20 %.

Il existe un consensus bien établi selon lequel la demande d'énergie est relativement peu élastique par rapport au prix, avec des estimations inférieures à 1, mais significatives. Pour l'électricité résidentielle, dans des conditions de marché usuelles, la littérature fait état d'élasticités comprises entre - 0,25 et - 0,80 (Alberini, Khymych, et Ščasný 2019 ; Auray, Caponi, et Ravel 2020 ; Ewald et al. 2021 ; Frondel, Kussel, et Sommer 2019 ; Hanemann et al. s. d. ; Pellini 2021).

L'élasticité au prix estimée dans le contexte de cette étude est moindre que dans cette littérature. Cependant, elle est très similaire au champ de recherche concernant la demande énergétique résidentielle lors d'une crise énergétique, qui tient compte à la fois des incitations monétaires et non monétaires. Les études examinant la consommation de gaz naturel dans le secteur résidentiel allemand au cours de la même période font état d'élasticités tout aussi réduites, comprises entre 0,03 et 0,16 (Behr, Köveker, et Küçük 2025 ; Jamissen et al. 2024 ; Ruhnau et al. 2023). Ces résultats sont également conformes à des travaux antérieurs, comme ceux de (Reiss et White 2008) pour la Californie, ou (Ito, Ida, et Tanaka 2018) pour le Japon.

Ces estimations suggèrent que ne pas tenir compte des incitations non monétaires dans un contexte de crise peut conduire à une surestimation de l'élasticité-prix, en attribuant au prix des ajustements qui ne lui sont pas directement imputables. Dans un contexte de tensions sur le marché de l'électricité, une partie de la réponse des ménages transite par des canaux indirects, notamment la communication publique. L'effet du prix, mesuré directement, est donc atténué, car une fraction de l'ajustement est captée par ces dispositifs, qui diffusent un signal de rareté et de coût de l'énergie.

Thermosensibilité des ménages

L'analyse révèle une hétérogénéité significative de la sensibilité thermique selon le type de contrat d'électricité. L'élasticité thermosensible estimée s'établit à 0,23 pour les contrats hphc, tandis qu'elle est nulle pour les contrats base. Cette différence structurelle implique des niveaux de flexibilité très différents. Les clients base disposent d'une capacité d'ajustement réduite face aux variations saisonnières ou aux pics hivernaux. À l'inverse, le segment hphc constitue un levier potentiel de modulation de la consommation lors de périodes critiques.

Cette différence peut s'expliquer par des usages énergétiques différenciés : les clients en hphc, typiquement équipés de systèmes de chauffage électrique et/ou d'un ballon d'eau chaude électrique, ajustent leur consommation en réaction aux variations climatiques. En revanche, les ménages en contrat base, dont la consommation repose principalement sur l'électroménager et l'éclairage, présentent une demande électrique insensible aux chocs de température.

Effets de la communication gouvernementale sur l'attention publique

En comparant les temporalités respectives de la communication et de l'attention, il est possible d'estimer l'effet des discours gouvernementaux sur l'intérêt porté aux problématiques énergétiques.

La *figure 3* illustre les effets marginaux de la communication gouvernementale sur l'attention du public. L'attention portée à la notion de sobriété énergétique augmente de manière significative, de 53 %, uniquement lorsque ces messages sont diffusés conjointement avec une notion de crise, associant ainsi les préoccupations économiques à des mesures concrètes en faveur des économies d'énergie. Les appels isolés en faveur d'un comportement de sobriété énergétique suscitent une attention marginale décroissante, l'intérêt du public pour le sujet diminuant en l'absence d'une notion de risque.

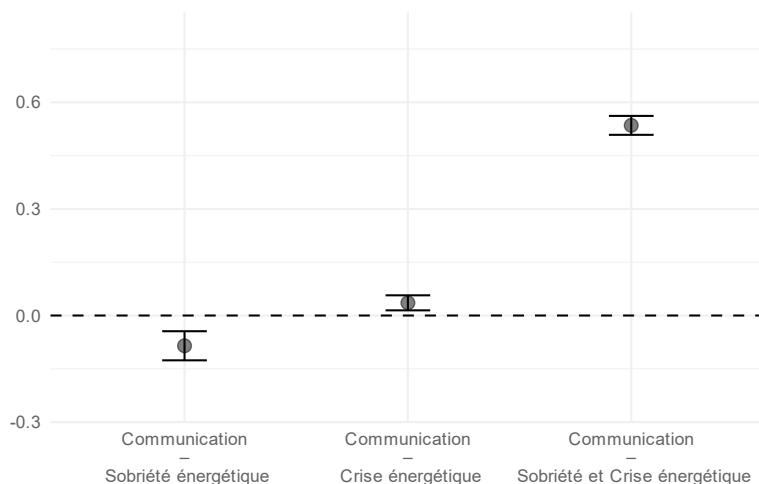
Il est important de noter que l'attention portée à la notion de crise énergétique est restée modérée en octobre et en novembre 2022, malgré une communication gouvernementale active, et qu'elle n'a commencé à augmenter qu'à partir du 6 décembre 2022, lorsque la communication s'est orientée vers de potentielles coupures de courant. Cette asymétrie est conforme aux données de l'économie comportementale, qui indiquent que l'urgence et la saillance physique sont des conditions préalables à

l'efficacité des interventions fondées sur l'information (Bolderdijk et al. 2013 ; DellaVigna et Gentzkow 2010).

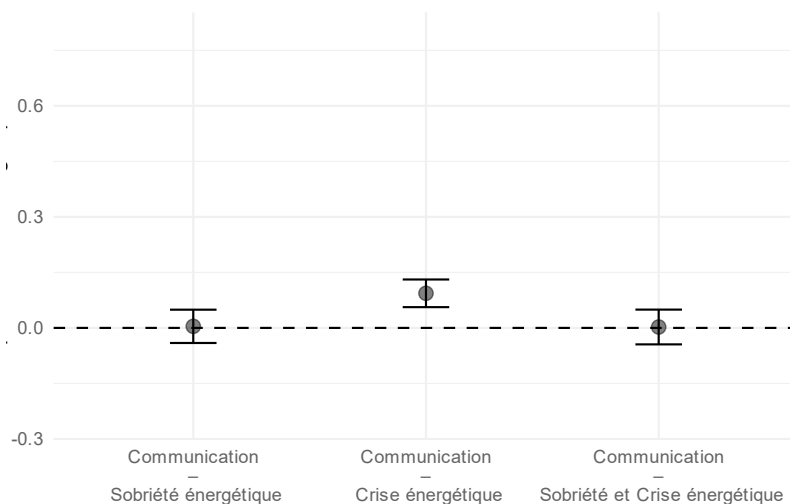
Les deux mesures d'attention utilisées pour la suite de l'analyse reflètent ainsi des préoccupations différentes des ménages. D'une part, les messages en faveur de la sobriété n'ont gagné en popularité que lorsqu'ils ont été intégrés à des discours plus larges liés à la crise énergétique, mettant l'accent sur ses conséquences économiques. D'autre part, l'intérêt pour la communication liée à la crise énergétique constitue une réponse directe aux inquiétudes concernant la fiabilité du système, qui atteignent leur paroxysme lors des périodes de forte couverture médiatique sur le risque de coupures de courant.

FIGURE 3 : effets marginaux de la communication sur l'attention publique

Effet marginal sur l'attention pour la sobriété énergétique



Effet marginal sur l'attention pour la crise énergétique



Note : une communication supplémentaire portant uniquement sur la sobriété énergétique décroît l'attention marginale pour la sobriété énergétique d'environ 8 %. Une communication supplémentaire portant sur la sobriété énergétique et la notion de crise énergétique, accroît l'attention marginale pour la sobriété énergétique d'environ 50 %.

Source : vie-publique et Google Search Volume, calculs SDES

Effets de l'attention sur la consommation d'électricité résidentielle

Les résultats montrent que l'attention portée aux communications du gouvernement en matière de consommation d'énergie n'affecte pas tous les ménages de la même manière (voir l'Annexe 2 pour les résultats détaillés).

L'attention suscitée par les messages portant sur de potentielles coupures de courant n'entraîne pas d'effet significatif sur la consommation d'électricité. Pour les ménages au tarif de base, l'effet est quasi nul, tandis que, pour les ménages en tarif hphc, on observe une baisse de 30 Wh/jour, qui demeure toutefois statistiquement non significative.

De même, l'attention portée aux messages de sobriété énergétique, conditionnée par le contexte de crise, produit des effets contrastés (*figure 3*). Ce type d'attention n'induit pas de changements de consommation pour les ménages ayant la consommation initiale la plus limitée, c'est à dire les ménages ayant un contrat avec un tarif base, ce qui traduit une consommation très peu flexible. Elle semble davantage influencer les ménages disposant d'options de flexibilité, comme ceux ayant des contrats hphc, avec un effet estimé à une économie de 170 Wh/jour par point d'attention, mais qui n'est pas significatif au niveau principal d'agrégation des consommations. Ainsi, en désagrégeant les résultats selon la puissance souscrite par le ménage, l'effet devient significatif uniquement pour les ménages ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 6 kVA. Pour des puissances souscrites plus élevées, l'effet est potentiellement plus important, mais reste non significatif.

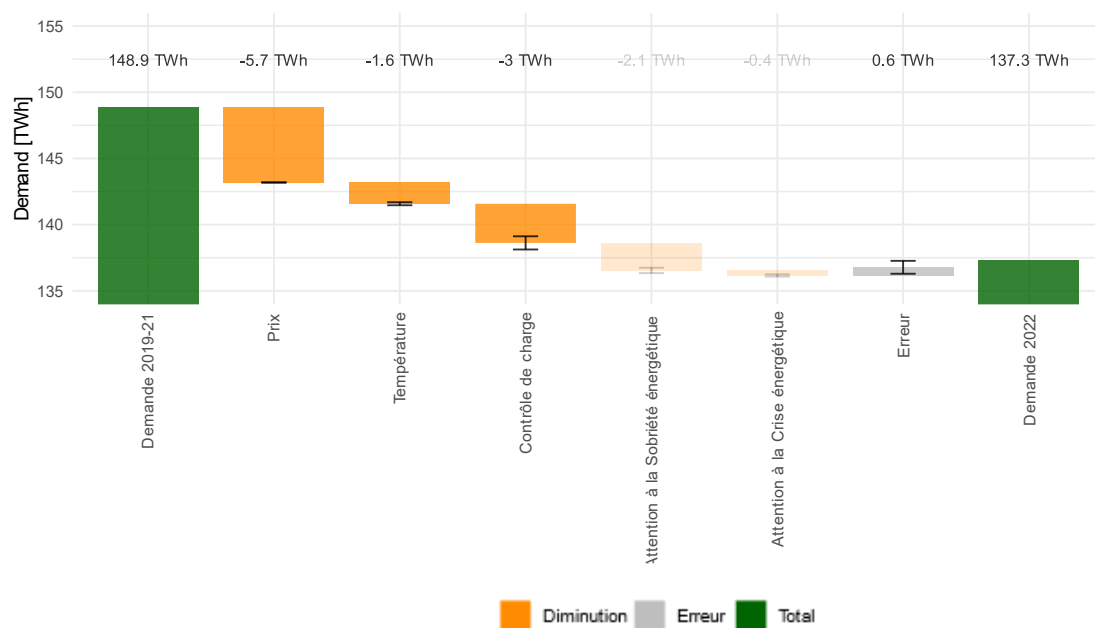
Cette hétérogénéité peut s'expliquer par la nature même des marges de flexibilité disponibles au sein des ménages. Les principaux leviers d'ajustement de la consommation résidentielle reposent sur le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Toutefois, ces deux postes sont soumis à des contraintes importantes. D'une part, la réduction du chauffage est souvent limitée, soit pour des raisons techniques, soit pour des raisons de confort ou de contraintes, notamment en présence d'enfants. D'autre part, les usages liés à l'eau chaude sanitaire ont fait l'objet, au même moment, de mesures de gestion par le gestionnaire de réseau qui induisent déjà une baisse moyenne de la consommation de 1 000 Wh/jour. Les logements avec une puissance souscrite inférieure à 6 kVA n'ont toutefois pas été systématiquement inclus dans la mesure de contrôle. Il en résulte une saturation des marges d'ajustement pour les ménages qui ont fait l'objet de ces mesures de gestion : une partie des économies d'énergie est déjà réalisée ou contrainte par d'autres dispositifs, ce qui réduit la capacité des ménages à ajuster davantage leur consommation en réponse aux messages de sobriété.

Décomposition de la baisse de la consommation d'électricité résidentielle

Les différentes estimations réalisées pour expliquer les variations de consommation dans le secteur résidentiel permettent de projeter, à l'échelle nationale, la contribution de chaque facteur à la baisse totale de 12 TWh observée entre la moyenne des périodes de juillet à juillet 2019–2021 et 2022 (*figure 4*)⁶.

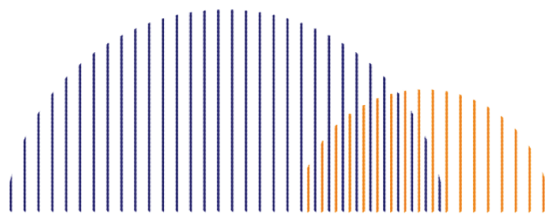
Le prix demeure le principal facteur explicatif, entraînant une réduction de la consommation d'environ 4 %, soit 6 TWh, ce qui représente 47 % de la baisse totale. La température et les mesures de contrôle de la charge contribuent respectivement à une baisse de 1 % et de 2 %, correspondant à 1,6 TWh et 3 TWh, soit 13 % et 25 % de la baisse totale. Enfin, la communication, telle que captée par l'attention du public, pourrait induire une réduction de 1,7 %, soit 2,5 TWh, représentant jusqu'à 20 % de la baisse totale.

⁶ Le champ est ici celui couvert par Enedis en France métropolitaine et varie donc légèrement du total de consommation rapporté dans le bilan annuel de l'énergie.

FIGURE 4 : décomposition de la baisse de consommation d'électricité entre 2019-2021 et 2022

Note : entre la période 2019-2021 et la 2022, le secteur résidentiel a baissé sa consommation de 12 TWh. Sur ces 12 TWh, l'attention combinée à la crise énergétique et à la notion de sobriété énergétique pourrait expliquer jusqu'à 2.5 TWh de baisse, soit 20 % de la baisse totale de consommation en électricité. Les barres apparaissent en transparence lorsque l'effet estimé n'est pas statistiquement significatif au seuil de 5 %. Une année s'entend ici de juillet à juin, ainsi la période 2019-21 couvre les mois de juillet 2019 à juin 2022 et la période 2022 couvre les mois de juillet 2022 à juin 2023.

Sources : vie-publique, Google Search Volume, Météo France, CRE et Enedis, calculs SDES



PARTIE 6

6/ Conclusion



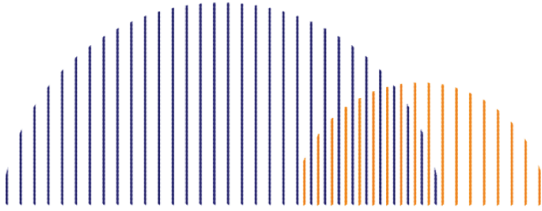
6/ CONCLUSION

Cette étude apporte trois contributions principales à la compréhension de la baisse de la consommation d'électricité dans le secteur résidentiel lors de la crise de 2022.

Premièrement, elle révèle que les incitations économiques dominent quantitativement la réponse de la demande en électricité. L'élasticité-prix, estimée à environ 0,20, est cohérente avec les études récentes sur les crises énergétiques en Europe et induit une baisse de 4 % de la consommation en 2022, soit un peu moins de la moitié de la baisse observée.

Deuxièmement, la communication gouvernementale et le contrôle de la charge constituent deux leviers distincts, mais d'ampleur comparable. La campagne de sobriété énergétique a induit une réduction de consommation estimée à environ 2 %, une estimation proche de la limite inférieure de la littérature scientifique (*Behr, Köveker, et Küçük 2025 ; Buckley 2020 ; Jamissen et al. 2024*). En parallèle, le système de contrôle de la charge, qui a limité de fait la flexibilité des ménages, a contribué à une réduction supplémentaire de 2 %.

Enfin, l'hiver relativement doux de l'année 2022 implique une baisse de consommation de l'ordre de 1 %, par rapport aux hivers précédents.



ANNEXES



Annexe 1

TABLEAU 3 : mots clés liés aux recherches Google

Panel A. Sobriété énergétique	Panel B. Crise énergétique
Plan de sobriété	Crise énergétique européenne France
La sobriété énergétique	Crise énergétique européenne
La sobriété	Crise énergétique Europe
Définition sobriété	Crise énergétique 2022
Sobriété énergétique gouvernement	La crise énergétique en France
Sobriété énergétique définition	La crise énergétique
Plan sobriété énergétique	Crise énergétique pourquoi
Plan de sobriété énergétique	Crise énergétique France

TABLEAU 4 : principaux locuteurs des communications

Locuteur	Sobriété	Crisis	Sobriété et crise	Total
Agnès Pannier-Runacher	37	14	10	61
Bruno Le Maire	9	31	7	47
Elisabeth Borne	12	8	7	27
Emmanuel Macron	10	8	0	18
Olivier Klein	10	2	6	18
Stanislas Guerini	12	2	1	15
Olivier Véran	8	1	4	13
Christophe Béchu	7	2	3	12
Roland Lescure	2	7	2	11
Clément Beaune	5	4	1	10

Annexe 2

TABLEAU 5 : estimations issues de la spécification ARDL

	Élasticité	Coefficients (Wh/jour)	Erreurs-types	t-value	Pr(> t)
Panel A. Base					
(Constante)	–	4 459***	939	4,74	0,0000
Prix	0,1624	- 11***	3	- 3,54	0,0004
DJU	0,0042	8	61	0,13	0,8957
Contrôle ESC	0,0010	- 38	197	- 0,19	0,8477
Attention – Crise	0,0003	3.5	33	0.11	0,9156
Attention - Sobriété	0,0015	- 23.3	80	- 0,29	0,7699
Panel B. Heures pleines/Heures creuses					
(Constante)	–	14 236***	1 609	8,84	0,0000
Prix	0,2112	- 33***	5	- 6,08	0,0000
DJU	0,2353	990***	69	14,40	0,0000
Contrôle ESC	0,0102	- 858***	299	- 2,90	0,0042
Attention – Crise	0,0010	- 30	51	- 0,5888	0,5560
Attention - Sobriété	0,0049	- 172	124	- 1,38	0,1661

Note : les élasticités représentent le rapport entre les variations proportionnelles de la quantité demandée et les variations proportionnelles des variables indépendantes ; les valeurs inférieures à 1 en valeur absolue indiquent une demande inélastique. Les coefficients sont exprimés en Wh/jour. Les données couvrent la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024. ***p < 0,01, ** p < 0,05, * p < 0,1.

Sources : vie-publique, Google Search Volume, Météo France, CRE et Enedis, calculs SDES

TABLEAU 6 : estimations issues de la spécification ARDL – Hétérogénéité par puissances souscrites

	Élasticité	Coefficients (Wh/jour)	Erreurs-types	t-value	Pr(> t)
Panel A. Heures pleines/Heures creuses (6kVA)					
(Constante)	–	12 000***	1 350	8,88	0,0000
Prix	0,1869	- 19***	3	- 6,36	0,0000
DJU	0,2307	624***	38	16,26	0,0000
Contrôle ESC	0,0093	- 506***	168	- 3,01	0,0026
Attention – Crise	0,0013	24.4	28	- 0.85	0,3927
Attention - Sobriété	0,0067	- 148***	70	- 2,12	0,0340
Panel B. Heures pleines/Heures creuses (9 kVA)					
(Constante)	–	14 770***	2 121	6,96	0,0000
Prix	0,1883	- 32***	6	- 5,25	0,0000
DJU	0,2466	1 143***	78	14,56	0,0000
Contrôle ESC	0,0100	- 932***	342	- 2,73	0,0065
Attention – Crise	0,0006	- 18	58	- 0,31	0,7557
Attention - Sobriété	0,0044	- 166	142	- 1,17	0,2433
Panel C. Heures pleines/Heures creuses (12 kVA)					
(Constante)	–	20 828***	1 885	11,05	0,0000
Prix	0,1898	- 45***	10	- 4,66	0,0000
DJU	0,2236	1 441***	121	11,95	0,0000
Contrôle ESC	0,0111	- 1 441***	522	- 2,76	0,0058
Attention – Crise	0,0016	- 73	89	- 0,82	0,4099
Attention - Sobriété	0,0053	- 268	217	- 1,23	0,2174

Note : les élasticités représentent le rapport entre les variations proportionnelles de la quantité demandée et les variations proportionnelles des variables indépendantes ; les valeurs inférieures à 1 en valeur absolue indiquent une demande inélastique. Les coefficients sont exprimés en Wh/jour. Les données couvrent la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024. ***p < 0,01, ** p < 0,05, * p < 0,1.

Sources : vie-publique, Google Search Volume, Météo France, CRE et Enedis, calculs SDES

Bibliographie

- Alberini, Anna, Olha Khymych, et Milan Ščasný. 2019. « Response to Extreme Energy Price Changes: Evidence from Ukraine ». *The Energy Journal* 40(1): 189-212. doi:10.5547/01956574.40.1.aalb.
- Auray, Stéphane, Vincenzo Caponi, et Benoît Ravel. 2020. « Price Elasticity of Electricity Demand in France ». *Economie et Statistique/Economics and Statistics* (513): 91-103. doi:10.24187/ecostat.2019.513.2002.
- Behr, Sophie M, Till Köveker, et Merve Küçük. 2025. « Understanding Energy Savings in a Crisis: The Role of Prices and Non-Monetary Factors ».
- Bolderdijk, J. W., L. Steg, E. S. Geller, P. K. Lehman, et T. Postmes. 2013. « Comparing the Effectiveness of Monetary versus Moral Motives in Environmental Campaigning ». *Nature Climate Change* 3(4): 413-16. doi:10.1038/nclimate1767.
- Buckley, Penelope. 2020. « Prices, information and nudges for residential electricity conservation: A meta-analysis ». *Ecological Economics* 172: 106635. doi:10.1016/j.ecolecon.2020.106635.
- *Délibération de la CRE du 7 juillet 2022 portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité*. 2022. Commission de régulation de l'énergie.
- *Délibération de la CRE du 18 janvier 2022 portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité*. 2022. Commission de régulation de l'énergie.
- *Délibération de la CRE du 19 janvier 2023 portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité*. 2023. Commission de régulation de l'énergie.
- *Délibération de la CRE du 22 juin 2023 portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité*. 2023. Commission de régulation de l'énergie.
- DellaVigna, Stefano, et Matthew Gentzkow. 2010. « Persuasion: Empirical Evidence ». *Annual Review of Economics* 2(1): 643-69. doi:10.1146/annurev.economics.102308.124309.
- Ewald, Jens, Thomas Sterner, Eoin Ó Broin, et Érika Mata. 2021. « Saving Energy in Residential Buildings: The Role of Energy Pricing ». *Climatic Change* 167(1-2): 18. doi:10.1007/s10584-021-03164-3.
- Frondel, Manuel, Gerhard Kussel, et Stephan Sommer. 2019. « Heterogeneity in the Price Response of Residential Electricity Demand: A Dynamic Approach for Germany ». *Resource and Energy Economics* 57: 119-34. doi:10.1016/j.reseneeco.2019.03.001.
- Hanemann, Michael, Xavier Labandeira, José M Labeaga, et Xiral López-Otero. « Energy Demand for Heating: Short Run and Long Run ».
- He, Guojun, et Takanao Tanaka. 2023. « Energy Saving May Kill: Evidence from the Fukushima Nuclear Accident ». *American Economic Journal: Applied Economics* 15(2): 377-414. doi:10.1257/app.20200505.
- Ito, Koichiro, Takanori Ida, et Makoto Tanaka. 2018. « Moral Suasion and Economic Incentives: Field Experimental Evidence from Energy Demand ». *American Economic Journal: Economic Policy* 10(1): 240-67. doi:10.1257/pol.20160093.
- Jamissen, David, Johanne Vatne, Franziska Holz, et Anne Neumann. 2024. « The Price Elasticity of Natural Gas Demand of Small Consumers in Germany during the Energy Crisis 2022 ». *Energy Efficiency* 17(8): 98. doi:10.1007/s12053-024-10284-z.
- Loi, Tian Sheng Allan, et Soh Leng Loo. 2016. « The Impact of Singapore's Residential Electricity Conservation Efforts and the Way Forward. Insights from the Bounds Testing Approach ». *Energy Policy* 98: 735-43. doi:10.1016/j.enpol.2016.02.045.
- Pellini, Elisabetta. 2021. « Estimating Income and Price Elasticities of Residential Electricity Demand with Autometrics ». *Energy Economics* 101: 105411. doi:10.1016/j.eneco.2021.105411.
- *Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne*. 2022. Service des données et études statistiques. www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/prix-de-lelectricite-en-france-et-dans-lunion-europeenne-en-2022.

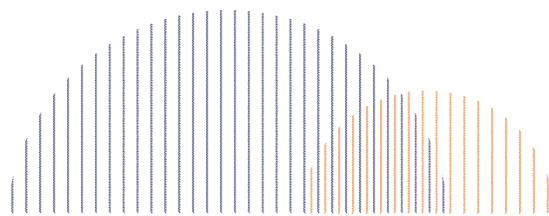
BIBLIOGRAPHIE

- *Rapport d'évaluation des tarifs réglementés de vente d'électricité*. 2024. Commission de régulation de l'énergie.
www.cre.fr/fileadmin/Documents/Rapports_et_etudes/2024/241107_Rapport_TRVE_2024.pdf.
- Reiss, Peter C., et Matthew W. White. 2008. « What Changes Energy Consumption? Prices and Public Pressures ». *The RAND Journal of Economics* 39(3): 636-63. doi:10.1111/j.1756-2171.2008.00032.x.
- Ruhnau, Oliver, Clemens Stiewe, Jarusch Muessel, et Lion Hirth. 2023. « Natural Gas Savings in Germany during the 2022 Energy Crisis ». *Nature Energy* 8(6): 621-28. doi:10.1038/s41560-023-01260-5.
- Shukla, P. R., Jim Skea, Andreas Reinhard Reisinger, et IPCC, éd. 2022. *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change*. Geneva: IPCC.

Dépôt légal : octobre 2026

ISSN : en cours

Copyright : reproduction partielle autorisée sous réserve de
mention de la source et de l'auteur



Quels effets de la communication autour de la « sobriété énergétique »

sur la consommation d'électricité des ménages ?

En 2022, la consommation finale d'électricité des ménages en France métropolitaine a nettement reculé, passant de 167 TWh en 2021 à 152 TWh (Bilan énergétique de la France 2024). Cette baisse s'inscrit dans un contexte de crise énergétique exceptionnelle, caractérisée par une diminution des approvisionnements en gaz russe et une réduction de la capacité de production nucléaire, exerçant ainsi une forte pression sur les marchés de l'électricité.

Pour les ménages français, cette baisse de la consommation d'électricité s'explique par plusieurs facteurs. La forte hausse des prix de l'électricité, liée à la crise énergétique européenne, a incité les ménages à modérer leur demande et explique à elle seule 47 % de la baisse de la consommation d'électricité. Des températures plus douces qu'à l'accoutumée ont également réduit les besoins de chauffage, contribuant à environ 13 % de la diminution observée. Parallèlement, pour garantir l'équilibre du système, Enedis a également renforcé ses dispositifs de contrôle de la charge, en recourant ponctuellement à l'effacement de la consommation, ce qui représente 25 % de la baisse de consommation. Enfin, les communications gouvernementales ont suscité une attention du public, qui pourrait permettre d'expliquer jusqu'à 20 % de la réduction de la consommation des ménages.